

et 5° une limite de tolérance est fixée pour cette substance, dans ou sur les aliments, laquelle limite est bien au-dessous du maximum admissible du point de vue sécurité.

Afin que tous ces critères puissent être appliqués, le fabricant doit soumettre, relativement à son produit, tous les renseignements qui seront nécessaires pour en arriver à une décision bien fondée. Les renseignements sont étudiés avec soin par un groupe de médecins et de chercheurs et, lorsqu'une limite de tolérance est fixée, les règlements sont modifiés afin de permettre l'usage de cette substance de la manière proposée.

L'état bactériologique des aliments congelés est un autre aspect important, surtout si les aliments sont cuits d'avance et qu'il n'y a qu'à les réchauffer pour les servir. Des enquêtes ont été effectuées sur ces produits et ils sont surveillés de près, afin qu'aucun aliment congelé sérieusement contaminé ne parvienne jusqu'au consommateur. Les températures utilisées pour l'entreposage et le transport, ainsi que dans les établissements de détail, en sont des éléments importants.

Beaucoup de temps est consacré à la surveillance du marché pour déceler la fraude. Inspecteurs comme analystes doivent avoir beaucoup de compétence et d'ingéniosité pour découvrir la fraude et recueillir des preuves acceptables par les tribunaux. La falsification de l'huile d'olive avec l'huile de graine de colza est un exemple typique. Parce que la norme pour l'huile d'olive ne pouvait être assez spécifique pour exclure quelques autres huiles végétales, un fabricant en a profité pour falsifier son huile d'olive dite pure avec de grandes quantités d'huile de colza. Quoique les épreuves classiques aient donné des résultats suspects, ceux-ci n'étaient pas une preuve suffisante pour obtenir une condamnation. La certitude ne fut obtenue que lorsque l'acide érucique fut séparé de l'huile falsifiée, par distillation moléculaire. Par la suite, une méthode rapide a été mise au point pour déterminer les différences entre l'huile d'olive pur et les huiles falsifiées, par spectroscopie à l'infrarouge. On a réussi également à déceler la falsification du beurre par des huiles végétales, au moyen de la spectrophotométrie qui révèle des substances non présentes dans le beurre pur. Nombre d'autres problèmes sont de nature continue, tels les produits de viande falsifiés et les aliments non conformes aux normes fixées par les règlements.

### Les instruments thérapeutiques et les cosmétiques

Dans le domaine des cosmétiques, et pour plus d'une raison, la Direction des aliments et drogues s'est bornée à s'assurer que ces produits n'offrent pas de danger. La réclame sur les cosmétiques n'est pas réglementée de même façon que celle sur les aliments et drogues. On suppose que le public s'attend à ce que la réclame sur des produits destinés à des fins esthétiques soit passablement exagérée, et qu'il n'en est pas véritablement trompé.

Que les ingrédients de base des cosmétiques n'offrent pas de danger est établi depuis longtemps par l'usage. Il est vrai qu'il reste toujours un petit groupe de personnes hypersensibles qui manifestent des réactions allergiques aux cosmétiques. Exception faite de ces quelques individus, le principal risque des cosmétiques semble être restreint aux teintures à cheveux qui renferment des colorants à base de *p*-phénylène-diamine. Les règlements exigent dans ce cas que les étiquettes portent une mise en garde précise contre le contact de ces préparations avec les yeux, ainsi que les instructions nécessaires à une épreuve cutanée avant l'usage. Une attention particulière a été portée aux colorants employés dans les rouges à lèvres, mais il est peu probable et il n'y a aucune preuve qu'en quantités ingérées, ces colorants puissent être nuisibles.

Les instruments thérapeutiques n'ont pas été étudiés très sérieusement jusqu'ici, sauf dans le cas des appareils à anesthésie utilisés en art dentaire, pour lesquels certaines recommandations ont été faites touchant la précision et l'exactitude des manomètres et des soupapes. On a fait enquête sur des instruments frauduleux comme l'Oxydonor, recommandés comme traitement pour tous les maux, et des poursuites au sujet de la vente de tels instruments ont obtenu gain de cause.